



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé aux habitants de LANDEAN que, par arrêté préfectoral, une enquête publique est ouverte du vendredi 2 février 2024 (9h) au mardi 5 mars 2024 (12h), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BORDINI ENVIRONNEMENT en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets de matériaux de construction inertes contenant de l'amiante située au lieu-dit « Le Rocher Méhalin » sur la commune de LANDEAN.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale, **sera consultable gratuitement** :

- en mairie de LANDEAN, aux heures suivantes :

- mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 ;
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.24.79.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société BORDINI ENVIRONNEMENT, Le Rocher Montlouvier à Louvigné-du-Désert (contact@bordini-env.fr).

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de LANDEAN

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice.

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique – BORDINI ENVIRONNEMENT à LANDEAN »).

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée à l'article 2.

Madame Christiane PRIOUL, négociatrice en retraite, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, reçoit le public en mairie de LANDEAN :

- le vendredi 2 février 2024 de 9h à 12h ;
- le mardi 13 février 2024 de 9h à 12h ;
- le mercredi 21 février 2024 de 9h à 12h ;
- le mardi 5 mars 2024 de 9h à 12h.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.